

Compte rendu de la séance du 24 mai 2016

Secrétaire(s) de la séance: M. Alexandre SEVRIN

Ordre du jour:

- Décisions modificatives
- Participation aux colonies de vacances
- Elections départementales partielles
- Approbation de la charte de la mutualisation avec les communes de l'Arc Nord
- Points divers

Délibérations du conseil:

Participation aux colonies de vacances (2016 011)

M. le Maire fait part au Conseil municipal du souhait de participer financièrement aux colonies de vacances pour les jeunes de la commune.

Il propose de participer à hauteur de 125 € par semaine et par an pour les enfants jusque 18 ans.

La participation ne sera pas cumulable avec le centre aéré intercommunal
Ecurie-Roclincourt-Thélus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à

9 voix pour

2 voix contre

de participer financièrement aux colonies de vacances pour les jeunes inscrits tel que défini précédemment.

Le responsable légal devra présenter une facture justificative et acquittée ainsi
qu'un RIB.

Vote de crédits supplémentaires - ecurie (2016 012)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	150.00	
6531	Indemnités	2456.00	
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière		1401.00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°		1024.00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP		181.00
TOTAL :		2606.00	2606.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		2606.00	2606.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approbation de la charte de coopération intercommunale Arc Nord (2016 013)

M. le Maire fait part au Conseil municipal de l'élaboration d'un schéma directeur d'organisation et de mutualisation des services par la Communauté Urbaine d'Arras, conformément à la loi du 16 décembre 2010.

C'est dans ce contexte actuel, où nous connaissons une baisse des dotations, qu'en concertation avec les communes de Bailleul Sir Berthoult, Farbus, Gavrelle, Neuville Saint Vaast, Roclincourt, Thélus et Willerval, nous nous engageons dans une réflexion sur les possibilités d'une coopération intercommunale.

Afin de s'engager dans cette démarche, une charte de coopération intercommunale Arc Nord a été rédigée et doit être approuvée par chacun des Conseils municipaux des communes liées au projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la charte de coopération intercommunale Arc Nord et autorise M. le Maire à signer cette dernière.

sécurité routière route nationale (2016 014)

M. le Maire fait part au Conseil municipal du problème de vitesse et de doublement dangereux des véhicules circulant sur la route nationale.

Cette route située à la sortie du village en direction de Sainte Catherine est actuellement limitée à 30 km/h et ne présente pas d'interdiction de doubler.

Il a été régulièrement constaté que des véhicules ne respectaient pas la limitation et doubleraient dans des circonstances mettant en danger la sécurité des personnes.

M. le Maire propose pour assurer la sécurité routière sur la route Nationale d'interdire de doubler sur cette route.

La route Nationale étant partagée avec la commune de Roclincourt, une concertation sera réalisée au préalable.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en place une interdiction de doubler sur la route Nationale.

Sujets évoqués lors du Conseil municipal

Préparation des élections départementales partielles

Les 29 mai et 05 juin, le canton d'Arras I devra à nouveau voter pour élire un binôme de Conseillers départementaux suite à l'annulation des dernières élections.

Les Conseillers municipaux devront se répartir pour assurer la permanence à la mairie de 8h à 18h pour les 2 tours.

Réorganisation de l'école suite aux travaux de la future école de Roclincourt

Dès la Toussaint, les travaux de construction de la future école de Roclincourt vont débiter et occasionneront des difficultés pour accueillir les élèves.

Il a donc été proposé d'ajouter exceptionnellement pendant les travaux une classe dans l'école d'Ecurie.

Les maternelles et les cours préparatoires seraient donc transférés à Ecurie et les cours élémentaires 1 et 2 à Roclincourt.

Des travaux pour mettre aux normes les toilettes devront être prévus et l'ancienne mairie deviendrait le dortoir.

Installation de la fibre

3 solutions sont envisageables à l'heure actuelle :

- Attendre que le Syndicat Mixte (représentant la Région) émette un appel d'offre et lance l'installation de la fibre dans notre commune. Aucune date n'est actuellement prévue.

- Choisir l'offre d'Orange : raccorder la fibre sur Arras pour un coût de 50 000 € et 660 € de location par an.

- Choisir l'offre d'Arras Network : raccorder la fibre pour 5 500 € et 3 000 € de location par an. L'armoire NRAZO serait accessible à d'autres opérateurs qu'Orange et permettrait à la commune de percevoir un loyer supplémentaire.

La 3ème solution est la plus rapide à mettre en place. La location de 3 000 € par an durera jusqu'à ce que la Communauté Urbaine d'Arras installe la fibre dans toutes les communes.